

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

VILLE DE SHAWINIGAN

2019



TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE	3
2. CADRE LÉGAL	4
2.1 Le contexte général de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.</i>	4
2.2 Les exigences à l'égard de l'article 61.3 qui concerne les processus d'approvisionnement des biens et services et de leur accessibilité aux personnes handicapées.	4
2.3 Les autres exigences à l'égard de l'article 1 de la <i>Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.</i>	4
3. PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN D'ACTION	5
4. PORTRAIT DE LA VILLE DE SHAWINIGAN ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ	6
5. COMPOSITION DU COMITÉ	8
6. BILAN DES RÉALISATIONS – 2018	9
7. PLAN D'ACTION 2019	14

1. PRÉAMBULE

Depuis 2008, les municipalités québécoises de plus de 15 000 habitants ont l'obligation, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, de produire, d'adopter et de rendre public un plan d'action.

La Ville de Shawinigan, par ce plan d'action, mise sur une approche inclusive dans le but d'offrir un milieu de vie physique et social stimulant, favorisant l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens.

À ce chapitre, il importe de préciser que le Québec connaît un rythme accéléré du vieillissement de sa population. La Ville de Shawinigan n'y échappe pas, la population des 65 ans et plus représente 24 % de sa population totale.

La Ville de Shawinigan est heureuse de vous présenter son plan d'action pour l'année 2019 pour l'intégration des personnes handicapées. Ce document trace le bilan des mesures prises en 2018 et présente les actions à réaliser en 2019 afin d'éliminer le plus d'obstacles possible et ainsi permettre à toute la population, incluant les personnes ayant des incapacités, de vivre en toute liberté et en sécurité.

La Ville de Shawinigan tient à remercier les membres du comité de travail qui ont travaillé à l'élaboration de ce plan d'action afin que la Ville de Shawinigan demeure proactive et toujours plus accessible. La collaboration du personnel municipal et les représentants d'organisation du milieu témoignent du dynamisme propre à notre communauté.

Bonne lecture!

2. CADRE LÉGAL

2.1 Le contexte général de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.*

Les exigences à l'égard de l'article 61.1 concernent l'obligation de produire, d'adopter et de rendre public annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles face à l'intégration des personnes handicapées, et ce, pour chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes, de même que les municipalités de plus de 15 000 habitants, dans le secteur d'activité relevant de ses attributions.

Le 17 décembre 2004, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* était adoptée par l'Assemblée nationale. Tout en conférant une impulsion nouvelle au défi social de l'intégration de personnes handicapées, cette loi accorde une importance accrue à la responsabilité de tous quant à ce défi.

2.2 Les exigences à l'égard de l'article 61.3 qui concerne les processus d'approvisionnement des biens et services et de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Cela se traduit notamment lors de l'approvisionnement de biens et de services qui concernent les personnes handicapées, et ce, conformément à l'article 61.3 de cette loi. Cet article s'énonce comme suit : « Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte de leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

2.3 Les autres exigences à l'égard de l'article 1 de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.*

La Ville de Shawinigan est également assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*. L'article 1 de la loi inclut les personnes handicapées comme groupe cible. Les programmes d'accès à l'égalité en emploi permettent de contrer la discrimination en emploi et ont été créés pour que les membres de groupe victimes de discrimination soient représentés équitablement au sein de leur personnel. C'est la *Charte des droits et libertés de la personne* qui encadre l'application de ces programmes.

3. PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN D'ACTION

- **Égalité et équité**

Sans discrimination ni privilège, toute personne a droit d'accéder aux différents services, de façon sécuritaire, indépendamment de ses capacités.

- **Accessibilité**

Faciliter l'accès aux services, aux programmes, aux équipements, à l'information et aux structures décisionnelles pour toutes les citoyennes et pour tous les citoyens, et ce, en diminuant les contraintes.

- **Ouverture**

L'ouverture aux autres fait référence à l'acceptation des différences qui nous distinguent, autant au niveau des cultures, des comportements, des idées, des manières de penser, que des habitudes de vie. C'est aussi un engagement à dialoguer, en s'assurant que les personnes concernées par les décisions soient au cœur des délibérations.

- **Engagement**

Préconiser l'accessibilité pour tous au camp de jour, tout en préservant la mission et la sécurité du service offert.

4. PORTRAIT DE LA VILLE DE SHAWINIGAN ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le 1^{er} janvier 2002, naissait l'actuelle Ville de Shawinigan, à la suite des fusions municipales. Ce jour voit l'émergence d'une nouvelle ville issue du regroupement de sept municipalités soit les municipalités de Lac-à-la-Tortue, Saint-Jean-des-Piles, Grand-Mère, Shawinigan, Shawinigan-Sud, Saint-Georges-de-Champlain et Saint-Gérard-des-Laurentides. Telle qu'on la connaît à partir de ce moment, la Ville de Shawinigan est une entité totalement nouvelle qui prend la relève des administrations municipales antérieures.

La Ville de Shawinigan est une entreprise de services dont le succès repose sur la mobilisation de son personnel et de ses partenaires dans la réalisation de sa vision.

La Ville de Shawinigan est aujourd'hui une ville d'environ 50 000 habitants. Elle propose à ses citoyens un milieu de vie favorable à l'épanouissement de la vie et des valeurs d'aujourd'hui. Elle offre aussi à sa population et aux organismes partenaires des services de qualité optimale en matière de sécurité publique, d'entretien et de réfection du réseau routier, de transport collectif, de gestion des matières résiduelles, d'aménagement, d'urbanisme et de développement du territoire, de développement économique local, de loisirs et de vie communautaire, de culture, d'entretien et de réfection des réseaux de production et de distribution d'eau potable ainsi que des réseaux de disposition et de traitement des eaux usées.

Cette prestation de services est assurée en fonction des besoins des citoyens et de la capacité financière des citoyens et des organismes partenaires.

Parmi les nombreux secteurs d'activité de la municipalité, on note :

- La direction générale;
- Service de l'aménagement du territoire;
- Service des communications et des relations avec les citoyens;
- Service de sécurité incendie;
- Service des finances;
- Service des ressources humaines;
- Service des technologies de l'information;
- Service des travaux publics;
- Service du développement économique;
- Service du greffe et des affaires juridiques;
- Service loisirs, culture et vie communautaire.

5. COMPOSITION DU COMITÉ

Coordonnateur : Monsieur Denis Brodeur	
Service loisirs, culture et vie communautaire :	Madame Nancy Cournoyer, technicienne en loisirs
Division immeubles :	Monsieur Francis Rioux, technicien en bâtiment
Service de sécurité incendie :	Monsieur Carl Boulianne, directeur adjoint
Service des travaux publics :	Monsieur Mario Adam, technicien en circulation
Service de l'aménagement du territoire (<i>division génie</i>) :	Monsieur Jean-Claude Fortin, technicien en génie civil
Service de l'aménagement du territoire (<i>division permis, urbanisme et environnement</i>) :	Monsieur Denis Ouellette, responsable de l'urbanisme
Service des ressources humaines :	Madame Manon Lessard, Technicienne aux ressources humaines
Service des communications :	Madame Louise Bellemare, responsable de la division du service aux citoyens
Régie du transport en commun :	Me Yves Vincent, secrétaire et Madame Suzie Gélinas, commis administratif
Office des personnes handicapées du Québec :	Madame Mélissa Guitard, en remplacement de Sylvain Soucy, conseiller au soutien à la mise en œuvre de la loi
HSI Handicaps Soleil :	Madame Josée Houle, directrice générale
Centre de réadaptation Inter Val :	Madame Ninette Lavoie, chef des services spécialisés DM
Association pour la déficience intellectuelle et du trouble du spectre de l'autisme Centre-Mauricie/Mékinac :	Madame Caroline Boucher, directrice générale
Bail-Mauricie :	Madame Judith Bastien, coordonnatrice
U.R.L.S. de la Mauricie :	Madame Hélène Houde

6. BILAN DES RÉALISATIONS – 2018

Obstacles	Mesures proposées	État de réalisation
Certains parcs et espaces verts ne sont pas dotés d'installations récréatives, de modules de jeu et mobiliers urbains accessibles.	Doter les parcs et les espaces verts de la ville d'installations récréatives, de modules de jeux et de matériel urbain accessible (bancs, tables).	Mise à niveau de la surface du module de jeu au parc Antoine St-Onge pour améliorer l'accès aux chaises roulantes via un chemin d'accès en poussière de pierre compactée.
Dans certains parcs de la ville, il y a quelques blocs sanitaires qui sont difficiles d'accès pour les personnes handicapées.	Mettre à la disposition des personnes handicapées des toilettes chimiques accessibles dans divers milieux.	Installations, pour toute la période estivale, de toilettes mobiles adaptées : <ul style="list-style-type: none"> • Parc Saint-Jean-Baptiste; • Avenue du Capitaine Veilleux; • Complexe sportif de Shawinigan; • Parc multisport Réal Dufresne; • Place du Marché. Cette mesure est répétée annuellement.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Obstacles	Mesures proposées	État de réalisation
Certains cours de mise en forme, (programmation) ne sont pas adaptés pour les personnes handicapées.	Offrir un cours de mise en forme adapté à chaque session par la programmation automne-hiver de la Ville de Shawinigan.	Chaque session, dans le cadre de la programmation du Service des loisirs, culture et vie communautaire, une session de douze semaines, conçue et adaptée spécialement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, est offerte.
Méconnaissance des installations et infrastructures adaptées sur le territoire.	Développer des outils pour la diffusion de l'information.	Mise en place d'une carte interactive sur le site web mettant en valeur les installations adaptées sur le territoire.
Les enfants en situation de handicap ont parfois de la difficulté à intégrer le camp de jour offert par la municipalité.	Mise en place de mesures de soutien pour les enfants en situation de handicap, notamment par l'embauche d'animateurs spécialisés et l'adaptation de certains programmes afin de favoriser leur intégration.	Quatre animateurs spécialisés ont fait l'objet d'embauche dans le cadre des camps de jour municipaux de l'été 2018 pour 8 enfants. Formation FACC – Formation nationale en accompagnement pour 10 personnes (la responsable, la coordo, 4 animateurs, 4 moniteurs en chef).

Obstacles	Mesures proposées	État de réalisation
<p>Dans le cadre des différents marathons ou activités sportives d'envergure, il est difficile pour les personnes handicapées de participer à ces types d'événements.</p>	<p>Permettre aux personnes handicapées de participer à ces événements de nature sportive.</p>	<p>Certains coureurs ont offert leur disponibilité afin de s'occuper de pousser une poussette adaptée au Défi Iron Ben, qui s'est tenu le 19 mai 2018.</p> <p>Activité de la Fondation Fusey permettant à 20 jeunes de faire du ski nautique adapté dans le bassin de la rivière Saint-Maurice le 7 juillet 2018. Les enfants prennent place à l'aide de chaises adaptées à partir du quai de la Place des Canotiers.</p>
<p>Certains organismes ont besoin de soutien financier pour mettre en place des activités nécessitant de l'accompagnement.</p>	<p>Soutenir financièrement le « Programme d'accompagnement et entente de partenariat avec les organismes ».</p>	<p>La Ville de Shawinigan a versé à l'URLS de la Mauricie, les montants suivants en 2018 :</p> <p>➤ Entente de partenariat : 4 285 \$</p> <p style="text-align: center;"><u>Organismes</u></p> <p>SCSP Mauricie : 500 \$ Association fibromyalgie : 300 \$ ADI : 1 750 \$ Club de canotage de Shawinigan: 1 235 \$ Handicaps-Soleil : 500 \$</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Obstacles	Mesures proposées	État de réalisation
Manque de connaissances et d'informations face à la réalité des personnes handicapées.	Consulter des outils et participer à des formations à ce sujet pour nous sensibiliser davantage.	Le directeur du Service loisirs, culture et vie communautaire a assisté à un webinaire donné par AlterGo au sujet de l'accessibilité universelle.
Améliorer l'accessibilité des bâtiments publics.	Apporter certains correctifs à la rampe d'accès existante à la Maison des Jeunes de St-Georges-de-Champlain – parc Alphonse-Trépanier.	Modification à la rampe d'accès existante au centre Alphonse-Trépanier. Ces correctifs ont permis à un participant en situation de handicap (en chaise roulante) d'avoir accès au local de la Maison des Jeunes.

Obstacles	Mesures envisagées	État de réalisation
<p>Le nombre d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées n'est pas suffisant.</p>	<p>Aménager de nouveaux espaces de stationnement pour handicapés.</p>	<p>Aménager deux espaces de stationnement pour personnes handicapées à proximité de l'entrée principale du centre communautaire Bruno-Rivard sur le boulevard Royal.</p> <p>Réaménager les cases de stationnement sur la rue Tamarac et sur la 4^e rue de la Pointe afin de modifier ceux existants et offrir un accès plus droit pour faciliter les embarquements dans les véhicules de transport adaptés.</p> <p>Ajout d'un stationnement pour personnes handicapées au parc de la Rivière Grand-Mère (7^e Rue) et au parc Pierre-Garceau (chemin des Genévriers).</p>

7. PLAN D'ACTION 2019

Service de l'aménagement du territoire

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
Manque de repère pour les personnes vivant avec une déficience visuelle, notamment sur une partie de la 5 ^e rue de la Pointe.	Optimiser la configuration des corridors piétonniers afin d'assurer les meilleures conditions de déplacement, notamment sur la 5 ^e rue de la Pointe.	Service de l'aménagement du territoire
Certaines terrasses situées au centre-ville sont difficiles d'accès pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou à l'aide d'une mobilité motorisée (transporteur, etc.)	Prévoir une série de recommandations en ce qui a trait aux normes et critères à respecter pour l'aménagement des cafés-terrasses aménagés sur le domaine public.	Service de l'aménagement du territoire
Il y a peu de logements adaptés disponibles pour les personnes en situation de handicap.	La Ville de Shawinigan a procédé à l'acquisition de l'immeuble – École St-Jean-Bosco, secteur Grand-Mère et elle va céder une partie du terrain à l'organisme OBNL « J'ai mon appart » afin de concrétiser le projet de construction d'appartements supervisés pour adultes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble de l'autisme.	Service de l'aménagement du territoire

PLAN D'ACTION 2019

Division Immeubles

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
<p>De façon générale, l'accessibilité physique aux bâtiments publics peut comporter divers éléments restreignant la participation citoyenne.</p> <p>Des mesures peuvent être préconisées pour permettre un accès sécuritaire, sans obstacle et de façon autonome aux divers lieux.</p>	<p>Lors de la réfection d'un bâtiment public, la division Immeubles va s'assurer de respecter les normes exigées par le Code du bâtiment en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées selon l'ampleur du bâtiment.</p> <p>Lors de la reconstruction du chalet Val-Mauricie, prévoir une accessibilité universelle pour le bâtiment et la piscine extérieure pour tout type de clientèle, incluant le camp de jour estival.</p>	<p>Division Immeubles</p>

PLAN D'ACTION 2019

Service des communications et des relations avec les citoyens

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
Méconnaissance par la population des espaces de stationnement pour personnes handicapées sur l'ensemble du territoire.	Élaborer et diffuser (site Internet de la Ville et le bulletin municipal) l'offre de stationnement réservé aux personnes handicapées, plus particulièrement les nouvelles installations selon l'information fournie par le comité de circulation.	Service des communications

PLAN D'ACTION 2019

Service des travaux publics

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
Problématique relative à la sécurité des piétons pour l'accès au marché public de Shawinigan.	Mieux situer la traverse de piétons, voir la possibilité de relocaliser cette traverse à l'intersection de la rue Champlain/Saint-Paul, par un marquage au sol contrastant pour des raisons de sécurité.	Service des travaux publics
Améliorer l'accessibilité des zones commerciales pour les personnes handicapées en raison de leur déplacement qui exige plus de temps.	Prolonger la durée du stationnement public au centre-ville d'une durée actuelle de 2 heures.	Service des travaux publics
Manque de repère pour les personnes vivant avec une déficience visuelle, notamment sur une partie de la 5 ^e rue de la Pointe.	Installation d'un repère sonore 4 ^e rue – 5 ^e rue de la Pointe / Station.	Service des travaux publics

PLAN D'ACTION 2019

Service des ressources humaines

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
Il peut être difficile pour une personne handicapée d'avoir accès à un emploi municipal.	Mettre en application les mesures en œuvre lors de l'embauche d'une personne handicapée selon la <i>Loi sur l'accès à l'égalité dans les organismes publics</i> . Discussion en cours à ce sujet avec le Regroupement des organismes ADI-TSA.	Service des ressources humaines

PLAN D'ACTION 2019

Transport en commun

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
<p>L'utilisation du transport en commun peut comporter certains obstacles aux personnes handicapées.</p>	<p>Rétablissement de la situation concernant l'utilisation du système de perception avec indication sonore.</p> <p>Étant en situation de fin de contrat avec le transporteur actuel, la RTCS inclus dans le devis d'appel d'offres l'acquisition d'autobus permettant l'accessibilité aux fauteuils roulants.</p> <p>Un plan de communication sera produit afin notamment d'informer les personnes handicapées des opportunités d'utilisation du service de transport régulier.</p>	<p>Régie du transport en commun de Shawinigan</p>

PLAN D'ACTION 2019

Service loisirs, culture et vie communautaire

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
<p>Il peut être difficile pour les personnes handicapées de déboursier des frais pour participer à des activités de loisirs en raison des coûts supplémentaires reliés à leurs déficiences, incapacité.</p>	<p>Prévoir une aide financière dans le cadre des programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'entente de partenariat en loisirs pour les personnes handicapées 2018-2019; • Programme d'assistance financière au Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2018-2019. 	<p>Service loisirs, culture et vie communautaire, en collaboration avec l'URLS de la Mauricie.</p>
<p>Certains parcs et espaces verts ne sont pas dotés d'installations récréatives et modules de jeu accessibles.</p>	<p>S'assurer, dans le cadre de la planification des travaux d'amélioration prévus, de mettre l'accent sur l'accessibilité universelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un nouveau module ayant une section permettant son usage par des utilisateurs ayant des limitations fonctionnelles; <ul style="list-style-type: none"> ➤ Parc Paul-André-Potvin, St-Georges-de-Champlain 	

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
	<ul style="list-style-type: none">• Une piste cyclable multi-fonctionnelle permettant aux usagers avec de l'aide à la mobilité (triporteur) de circuler sécuritairement aux abords de l'autoroute 55 / sortie 217.	
Les animateurs des camps de jour qui encadrent les enfants ayant des besoins particuliers ne sont pas suffisamment formés pour répondre à leurs besoins.	Développer un partenariat avec des organismes spécialisés pour nous accompagner dans le processus d'intégration des enfants démontrant des besoins particuliers	

PLAN D'ACTION 2019

Service de sécurité incendie

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
La liste des personnes nécessitant un secours adapté se doit d'être mise à jour constamment. (personnes non-voyantes, sourdes, etc.)	Poursuivre la mise à jour au système d'appel d'urgence « Target 911 » concernant les informations reçues des personnes nécessitant un secours adapté.	Service de sécurité incendie
Les personnes handicapées ou en perte d'autonomie peuvent parfois être en situation d'isolement.	Service personnalisé d'appels automatisés « Programme Pair », qui joint quotidiennement les abonnés afin de s'assurer qu'ils vont bien.	Service de sécurité incendie
Il est possible que certains centres d'hébergement temporaires inclus dans le plan des mesures d'urgence de la municipalité ne soient pas adaptés aux personnes handicapées.	Lors de la prochaine mise à jour du plan d'urgence municipale, une attention particulière sera portée afin de s'assurer que les centres d'hébergement temporaire soient adaptés à toutes les clientèles, y compris les personnes à mobilité réduite ou avec des incapacités physiques.	Service de sécurité incendie